

## Consignes de sécurité

Documents  
à Découper

## En savoir plus

Documents  
à consulter

## Généralités

Edito

## Les risques naturels

Inondation  
Coulée de boue

## Les risques technologiques

Risques  
industriel  
Transport de matières  
dangereuses

## Alerte

Comment  
reconnaître  
le signal

## Généralités

Le dossier communal synthétique de la commune de Chauny a été approuvé par arrêté préfectoral du 31 juillet 2002. Ce document recense les "risques majeurs" auxquels la ville peut être exposée.

Un risque majeur est la confrontation d'un événement potentiellement dangereux, avec des enjeux humains, économiques et environnementaux.

Il se définit par sa gravité vis-à-vis des populations, des biens et de l'environnement et sa faible probabilité ; si faible qu'on oublie qu'il peut survenir rapidement.

On distingue deux types de risques majeurs : les risques naturels (inondations, coulées de boue,...) et les risques technologiques (explosions, émanations de gaz,...). Comme beaucoup de communes, Chauny est soumise à plusieurs risques.

Les catastrophes naturelles surviennent sans qu'un signal d'alerte puisse être donné.

Pour les risques technologiques un danger imminent est annoncé par une sirène : le signal comporte trois sonneries (séparées par un silence) montantes et descendantes de chacune une minute. La fin d'alerte est annoncée par un signal continu de 30 secondes.



*En matière d'accident industriel, le risque zéro n'existe pas. L'explosion de l'usine AZF de Toulouse et les conséquences tragiques qu'elle a entraînées ne doivent pas rester lettre morte. De façon légitime, l'opinion publique s'est émue devant la cohabitation forcée de certaines zones d'habitation avec des sites industriels menaçants pour la vie humaine en cas d'accident. A juste titre, il a également été souligné le manque d'information sur les consignes à suivre pour se protéger. A Chauny, nous sommes concernés par deux établissements utilisant des substances visées par la directive SEVESO II.*

*D'autre part, comme toute autre agglomération, nous sommes concernés par d'autres types de risques, ceux d'origine naturelle. Aussi, j'ai souhaité que chacun d'entre vous soit précisément informé sur leur nature, leur localisation, les mesures prises pour les prévenir et surtout les consignes à suivre en cas d'urgence.*

*Grâce aux services compétents de la Préfecture, la Région et la Ville, chaque risque, même le plus improbable et le plus localisé, est recensé dans ce document.*

*Cet effort de prévention, mené par la commune, ne se substitue bien évidemment pas à la responsabilité des industriels. Lisez cette brochure avec attention et conservez-la à portée de main.*

Marcel Lalonde,  
Maire de Chauny